

Syndicat Mixte Musique en Auxois-Morvan



PRÊT OU LOCATION D'INSTRUMENT

Conditions générales

Année scolaire 2026-2027

Afin de promouvoir et faciliter le développement de la pratique instrumentale, l'École de Musique et de Danse de l'Auxois-Morvan met à disposition de ses usagers un parc instrumental en prêt ou à la location. S'adaptant à la morphologie des enfants, certains instruments sont disponibles en plusieurs tailles ou différents modèles.

Votre enseignant vous indiquera l'instrument le plus approprié, dans la limite de ce qui reste disponible.

Le prêt est gratuit la première année scolaire.

Tout prêt de plus d'un trimestre compte pour une année scolaire entière.

Puis location possible pendant 1 an. La location peut être envisagée au-delà d'un an si des instruments sont disponibles, mais les nouvelles demandes seront prioritaires.

Tarif : 16 € par trimestre, sur trois trimestres (délibération n°2025-11 du 10/11/2025).

Si le nombre de demandes dépasse le nombre d'instruments disponibles, la priorité sera donnée aux familles dont les revenus sont les plus modestes.

1. Délivrance de l'instrument

Pour louer ou avoir un instrument en prêt, il faut **obligatoirement** :

- **faire un état des lieux de l'instrument** avec le professeur en charge du parc instrumental concerné;
- **fournir un certificat d'assurance.**

De nombreuses assurances « responsabilité civile » couvrent les éventuels dommages que pourrait subir l'instrument. Toutefois, il convient de s'assurer que sont effectivement pris en compte, hors du domicile : le risque de bris, les dommages, la perte, le vol.

Le professeur devra déposer ce document au secrétariat, qui joindra un bordereau de mise à disposition de matériel et vérifiera que le présent dossier est dûment rempli et complet avant d'autoriser la sortie de l'instrument.

2. Restitution de l'instrument ou prolongation

À faire **obligatoirement** en fin d'année scolaire avec l'enseignant en charge du parc instrumental concerné :

- décider de la **restitution de l'instrument** ou d'une **prolongation de la location** pour l'année scolaire suivante ;

- faire un **état des lieux** de l'instrument ;

- **fournir un certificat attestant d'une révision** faite auprès d'un professionnel, ou avoir l'accord écrit de cet enseignant du retour possible de l'instrument sans révision.

Les interventions relevant de l'entretien courant de l'instrument sont à la charge du locataire.

Les interventions importantes dues à l'ancienneté de l'instrument sont gérées par l'école de musique.

Votre enseignant pourra vous guider sur les travaux à effectuer.

Si une réparation s'avère être due à une négligence du locataire (ex : instrument tombé...), elle sera à la charge du locataire.

Le secrétariat vérifiera que le présent document est dûment rempli et complet avant d'autoriser le retour de l'instrument ou la prolongation de sa location.

En cas de non restitution de l'instrument en fin d'année scolaire et d'absence de prolongation de location, sa valeur estimée sera due par l'emprunteur / le locataire et une facture sera émise.

Fiche d'état des lieux

NOM et Prénom de l'élève :

Instrument :

Marque / modèle :

à remplir avant d'emprunter ou de louer :

1. Délivrance de l'instrument

Nom de l'enseignant ayant effectué l'état des lieux :

Certificat d'assurance joint (obligatoire) :

Description / état

- instrument :

- accessoires / étui :

Validation secrétariat pour
délivrance de l'instrument

Fait à le

Atteste avoir lu et accepté les conditions générales.

Fait en deux exemplaires, dont un remis au responsable légal.

Le responsable légal de l'élève
(ou l'élève majeur)

L'enseignant en charge
du parc instrumental concerné

à remplir en fin d'année scolaire :

2. Restitution de l'instrument ou prolongation

Restitution de l'instrument	Prolongation et location pour l'année scolaire suivante
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom de l'enseignant ayant effectué l'état des lieux :

Certificat de révision joint : ou Accord de l'enseignant pour une dispense de révision :

Description / état

- instrument :

- accessoires / étui :

Validation secrétariat

Fait à le

Atteste avoir lu et accepté les conditions générales.

Fait en deux exemplaires, dont un remis au responsable légal.

Le responsable légal de l'élève
(ou l'élève majeur)

L'enseignant en charge
du parc instrumental concerné